

BRETAGNE VIVANTE

MAGAZINE



AGIR & SORTIR

Portrait de bénévole
engagé

PAGE 3

INSTANT NATURE

Le courlis cendré breton
en danger !

PAGE 4



ORNITHOLOGIE

LISTE ROUGE DES OISEAUX NICHEURS DE BRETAGNE

Édito

NOTRE DEVISE DEPUIS 1959 : CONNAÎTRE POUR PROTÉGER

Les fondateurs de la SEPNB, qui deviendra en 2001 Bretagne Vivante, avaient compris que pour protéger la nature, il fallait d'abord la connaître et la faire connaître. Très vite, l'association fut précurseur dans la production d'études naturalistes en Bretagne, et ce, bien avant le développement des cabinets d'écologues.

S'appuyant sur un large réseau de scientifiques et de naturalistes, elle acquiert très rapidement une solide réputation dans ce domaine, tout en développant son réseau de réserves de nature gérées par des conservateurs bénévoles. En 2023, ce sont 135 sites protégés et réserves naturelles et plus de 100 conservateurs, pour la très grande majorité bénévoles.

En collaboration avec la Centrale Ornithologique Bretonne, puis du Groupe Ornithologique Breton, qui est devenu depuis « Bretagne Vivante Ornithologie », seront publiés plusieurs atlas de répartition de l'avifaune qui servent encore aujourd'hui de références aux naturalistes, aux cabinets d'études et à l'administration. Ensuite, les connaissances acquises par Bretagne Vivante ont continué d'être transmises par des numéros de la revue *Penn ar Bed* consacrés à la répartition des reptiles et des amphibiens, des orchidées, etc., jusqu'à aujourd'hui avec l'atlas des libellules de la Bretagne à la Vendée. Cet ouvrage de 324 pages, qui vient de paraître chez l'éditeur Locus Solus, fera de nouveau référence pour ce groupe taxonomique.

La gestion de cette connaissance s'est aujourd'hui structurée, modernisée et professionnalisée. Le large réseau d'observateurs bénévoles, encadré par des professionnels reconnus, est permis et facilité grâce à l'outil collaboratif Faune-Bretagne. Ce portail associatif permet de recueillir chaque jour, et en temps réel, une somme considérable de données naturalistes d'où sont ensuite extraites les informations permettant de suivre l'évolution des populations animales.

Les suivis protocolés et les techniques modernes telles que les recensements par drone, la pose de balises GPS, les pièges photos ou les enregistreurs d'ultrasons, permettent de franchir de nouvelles frontières dans le domaine des connaissances naturalistes. Mais, nous ne devons pas oublier que cette connaissance doit être mise au service de la protection des espèces, de leur environnement et in fine de toute l'humanité.

À l'heure où s'éteignent les derniers courlis nicheurs de Bretagne, la mise à jour de la Liste rouge des oiseaux de Bretagne nous rappelle les menaces qui pèsent sur notre avifaune et sur la biodiversité en général.

Notre combat pour protéger la nature en Bretagne reste plus que jamais d'actualité : merci à celles et ceux qui soutiennent Bretagne Vivante par vos dons, votre adhésion et votre engagement !

Jean-Noël Ballot

Vice - Président Finistère nord de Bretagne Vivante

Ensemble,
on est plus forts !

En 2024,
continuez à soutenir
Bretagne Vivante et ses actions !

Renouvelez votre adhésion sur :
www.bretagne-vivante.org



Bretagne Vivante - SEPNB est une association reconnue d'utilité publique fondée en 1959. Elle est l'association régionale de référence en matière de gestion, de conservation et de protection des espaces et des espèces. Agissant sur les 5 départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 4 500 adhérents et gère 135 sites protégés dont 4 réserves naturelles nationales et 2 régionales.

Directeur de la Publication : Philippe Frin / Coordination & secrétariat de rédaction : Barbara Deyme

Photo de couverture : Coucou gris dans les monts d'Arrée © T. Quelennec

Bretagne Vivante - SEPNB 19 rue de Gouesnou, 29200 Brest | 02 98 49 07 18

contact@bretagne-vivante.org | www.bretagne-vivante.org | Facebook et Twitter : @Bretagne Vivante

Impression : Imprimerie Guyvarch / Routage : ESAT de l'Iroise Les Papillons Blancs - Brest

Dépôt légal : ISSN 1623 4146



RECHERCHE-ACTION

Programme LARUS pour étudier les goélands



Bretagne Vivante mène, depuis 2014, le programme de suivi à long terme nommé « LARUS ». Il a pour principal objectif d'étudier les réponses démographiques et comportementales des populations nicheuses de laridés à proximité des projets éoliens en mer afin de mesurer et de quantifier les risques encourus pour ces populations.

La synthèse bibliographique a montré que l'aire d'étude des éoliennes flottantes au sud de la Bretagne (AO5), est encadrée par les plus importantes colonies de trois espèces de goélands (goéland argenté, goéland brun et goéland marin) du nord du golfe de Gascogne. Dans le cadre du marché d'études visant à caractériser l'état actuel de l'environnement de la zone maritime au large de la Bretagne Sud, Bretagne Vivante a proposé un suivi télémétrique pour ces trois espèces de goélands, qui inclut l'équipement de 80 adultes reproducteurs choisis sur plusieurs secteurs potentiels identifiés.

L'utilisation de GPS embarqués nous permet d'étudier le comportement des oiseaux et leurs interactions possibles avec les zones d'implantations d'éoliennes. Ce matériel permet de collecter des informations précises sur la localisation, la vitesse et la hauteur de vol des individus équipés pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. Les conclusions de l'étude seront publiées en juin 2024.

PLAN NATIONAL D' ACTIONS (PNA)

Un nouveau PNA en faveur du Phragmite aquatique



Le Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*) est un passereau mondialement menacé. Espèce insectivore stricte, elle quitte sa zone de nidification (Biélorussie, Ukraine, Pologne et Lituanie) traverse l'Europe de l'Ouest et le Sahara pour rejoindre ses quartiers d'hivernage en Afrique de l'Ouest. Après un programme LIFE porté par Bretagne Vivante, à l'échelle de la Bretagne, la France s'est engagée dans un premier Plan National d'Actions (2010-2014). Les résultats ont été nombreux, mais pas suffisants.

En 2022, l'État a validé, un nouveau PNA (2022-2031) dont le pilote est la DREAL Bretagne qui a confié son animation nationale et régionale à Bretagne Vivante. L'objectif principal reste la préservation des sites de migration de l'espèce.

Plusieurs actions sont prévues :

- Mise en place d'outils de veille du réseau des sites de migration, une gestion favorable des habitats du Phragmite aquatique, ainsi que les moyens de sa pérennisation. La connaissance doit encore se développer sur des secteurs moins prospectés (les voies plus continentales et les sites de migration pré-nuptiale).
- Participation au Plan International d'Actions avec le suivi de la population mondiale par l'intermédiaire du travail sur le succès de la reproduction et à l'effort global pour la conservation des quartiers d'hivernage.
- Valorisation et diffusion des outils et des connaissances développés spécifiquement pour l'espèce afin de mutualiser les bonnes pratiques dans les politiques de conservation de la biodiversité.

pna-phragmite-aquatique.org



“

Ce que j'apprécie, c'est montrer les choses dont je parle sur le terrain, avoir le plaisir de partager ma passion en faisant changer de regard mes interlocuteurs.

”

PORTRAIT DE BÉNÉVOLE

Matthieu Beaufils, bénévole en Ile-et-Vilaine

Matthieu Beaufils est bénévole de Bretagne Vivante (Rennes) depuis les années 1980. Il s'engage sur le terrain naturaliste et sur le terrain politique et militant avec ses mandats de représentant. Interview d'un homme engagé, passionné et "optimiste de combat" comme il se définit.

Pouvez-vous raconter votre engagement naturaliste à Bretagne Vivante et ailleurs ?

Ch'ti à l'origine, je me suis passionné dès l'âge de 6 ans pour les papillons diurnes. Vers 8 ou 9 ans, ce fut les amphibiens, j'élevais des tritons. Ensuite, vers 10 ans, les oiseaux deviennent un centre d'intérêt. Mes parents m'offrent « Histoire des oiseaux d'Europe » du célèbre ornithologue L.J Yeatman qui devient mon livre de chevet. Je suis conscient, par la lecture, des massacres incroyables perpétrés sur les oiseaux, soit directement par les tirs, les piégeages, la suppression des habitats, etc. Soit indirectement, avec les incroyables tonnages de pesticides DDT déversés à travers le monde après la Seconde Guerre mondiale.

Je suis un fan de René Dumont en 1974, année d'élections présidentielles. La perception de la vie à cette époque est différente de maintenant : j'ai assisté maintes fois dans le village de ma grand-mère, dans le nord, à des concours d'oiseaux en cage (nombreuses espèces de passereaux). Leurs yeux étaient crevés pour les inciter à chanter. Un arbitre comptait les chants et l'oiseau qui avait le plus chanté était déclaré vainqueur.

La loi de protection de la nature de 1976, puis les Directives européennes « habitats » et « oiseaux » de 1979 vont véritablement commencer à changer les choses ! De nombreux groupes à l'agonie en Europe, comme les ardéidés ou les rapaces entre autres, allaient pouvoir commencer à se refaire une santé.

Mon parcours associatif tardif (à partir de 20 ans) s'est fait entre la Normandie (Groupe ornithologie Normand) et Bretagne Vivante à Rennes. De plus, ma formation scientifique a conforté mon très fort intérêt pour les travaux ornithologiques sur le terrain.

En 2003, un accident de santé me permet de réfléchir. À partir de 2008, je m'investis différemment dans des actions bénévoles sur des projets de suivi à moyen terme. Proposer des projets collectifs allant vers une meilleure compréhension du vivant et permettant des comparaisons temporelles est l'un des moteurs de mon engagement naturaliste. Je réalise cela surtout en baie du Mont-Saint-Michel et à Rennes.

Vous êtes représentant de Bretagne Vivante dans des commissions et instances locales, en quoi cela consiste ?

Je suis mandaté par Bretagne Vivante pour siéger dans des instances comme le comité Natura 2000 en Baie du Mont-Saint-Michel, au conseil scientifique de la RNR du marais de Sougéal (35) ou encore au Conseil métropolitain à la biodiversité et à l'eau de Rennes Métropole. Ces instances et commissions permettent la rencontre d'acteurs ne parlant souvent pas le même langage au début. L'objectif étant qu'ils finissent par trouver un dénominateur et un langage communs.

Ce qui m'inspire, c'est l'échange et le concret, plus on discute avec des objectifs clairs, plus nous montons respectivement en compétences sur nos sujets. Pour comprendre la nature et les écosystèmes, rien de mieux que le terrain ! Ce que j'apprécie particulièrement, c'est montrer les choses dont je parle sur le terrain, avoir le plaisir de partager ma passion en faisant changer de regard mes interlocuteurs.

Être représentant, c'est aussi apporter des conseils et des recommandations adaptés au territoire. Au Conseil métropolitain de Rennes, je défends une meilleure prise en compte et installation de la nature en ville avec une marotte "arrêter de planter et laisser pousser" (sauf sur les zones où il faut impérativement diminuer la chaleur). Cela veut dire, laisser les successions écologiques évoluer à partir d'un sol nu sans y ajouter d'engrais et de paillage, deux éléments anti-biodiversité.

Qu'est-ce qui anime votre engagement naturaliste et politique ?

Ce qui m'anime, c'est de pouvoir produire des résultats à valeur scientifique qui permettront des comparaisons dans le futur. Participer à l'élaboration de la connaissance me passionne.

Animateur, puis directeur adjoint de centre de classe de découverte à Fréhel jusqu'en 2003, le partage et la transmission du plaisir des sciences m'ont également toujours animé.

Chez Bretagne Vivante, au départ, j'ai beaucoup travaillé avec les objecteurs de conscience, puis avec les salariés, dans une idée d'agir ensemble, pour mieux comprendre, protéger et partager notre patrimoine naturel.

Comme le disait Michel Serre, je suis plutôt « un optimiste de combat » qu'un pessimiste actif. La résilience de la nature et des milieux est fascinante ! Même si tout n'avance pas rapidement, des progrès ont été réalisés en matière de protection des espèces et des milieux. Les oiseaux sont le seul groupe où nous avons un recul suffisant à l'échelle européenne pour comprendre leur évolution sur quelques décennies. S'il s'avère que de nombreuses espèces sont résilientes, c'est plus compliqué pour d'autres. Le réchauffement climatique est en marche, la résilience sera-t-elle aussi au rendez-vous ?

Auriez-vous un lieu à conseiller pour observer la nature ?

Autour de chez soi ! La vie est partout, il suffit de la regarder et de la favoriser !

Entretien téléphonique réalisé le 7 septembre 2023.

SORTIR & AGIR

Comptage 2024 des oiseaux des jardins

En 2024, le comptage des oiseaux des jardins aura lieu les 27 et 28 janvier 2024 en Bretagne et Loire-Atlantique. Bretagne Vivante et le Géoca vous proposent de consacrer une heure de votre week-end pour observer les oiseaux des jardins ! Cette opération annuelle permet de recenser les espèces fréquentant les jardins en hiver. Une initiative qui permet de connaître l'évolution des populations d'oiseaux communs qui connaissent, pour certaines, de dramatiques chutes d'effectifs ces dernières années.

Envie de participer ? Rien de plus simple : choisissez un lieu d'observation (votre jardin, un parc, une haie...) et notez, pendant une heure, tous les oiseaux que vous pourrez y voir : Mésange bleue, Moineau, Merle noir... Vous trouverez le formulaire à remplir, en ligne sur le site de Bretagne Vivante ou auprès d'une antenne locale.

Boîte à outils et formulaire d'observation sur : www.bretagne-vivante.org/comptage-oiseaux-des-jardins



INSTANT NATURE

Courlis cendré breton en danger

ÉCOLOGIE ET RÉPARTITION DE L'ESPÈCE

Le courlis cendré (*Numenius arquata*) est le plus grand limicole de l'ouest paléarctique avec une envergure de 80 à 100 cm et un bec de 10 à 15 cm. C'est une espèce migratrice faisant partie de l'ordre des Charadriiformes dont l'aire de répartition va de l'Ouest de l'Europe jusqu'à l'Oural et du cercle arctique jusqu'au Nord-Ouest de l'Afrique. La limite méridionale de son aire de reproduction passe par la France, la Suisse, l'Autriche, la Hongrie, la Roumanie.

L'espèce niche dans plus de la moitié des départements français de mars à juin, préférentiellement dans des prairies humides (marécageuses, de fauche, pâturées, en jachère, friches humides) ainsi que dans des landes (tourbeuses, de fauche et à bruyères).

Le courlis cendré commence sa migration post-nuptiale vers des sites de repos à partir de juin, puis rejoint ses sites d'hivernage dès septembre, situés en France ou plus au sud (Espagne et Afrique de l'Ouest).

À la fin de l'hiver, l'espèce entame sa migration pré-nuptiale afin de rejoindre ses sites de reproduction à partir de février. Durant cette période inter-nuptiale, il fréquente majoritairement les régions littorales, où il occupe les estuaires et les baies pourvu de vasières et les lagunes côtières.

La population mondiale est estimée entre 610 000 et 800 000 oiseaux. Elle est en forte régression dans les pays européens.

Les facteurs connus menaçant l'espèce en France et en Europe sont :

- la dégradation et la disparition d'habitats, essentiellement ceux de reproduction, liées aux fortes modifications des pratiques agricoles : drainage, régression et morcellement des prairies de fauche et intensification de l'exploitation agricole ;
- la prédation ;
- le dérangement par l'humain sur les sites de reproduction.

En France, la population hivernante varie suivant les années de 25 000 à 30 000 individus. En Bretagne, on peut observer des courlis toute l'année le long des côtes. Si la plupart des hivernants quittent le littoral entre février et avril pour aller nicher, des migrateurs tardifs ou des oiseaux non-reproducteurs peuvent être observés jusqu'en juin, date à partir de laquelle les premiers oiseaux reviennent des sites de nidification.

Plus de 7 000 courlis hivernent sur les cinq départements de la Bretagne historique. La majorité du contingent arrive pendant l'été et début septembre, les effectifs sont pratiquement au complet.

Les oiseaux qui viennent passer l'hiver chez nous proviennent de Russie et des pays de l'est de l'Europe, mais la Bretagne accueille également des oiseaux britanniques.

UNE ESPÈCE TRÈS MENACÉE EN BRETAGNE

L'histoire des courlis cendrés nicheurs de Bretagne est, quant à elle, peut-être en train de se terminer. Pourtant, notre région fut longtemps un bastion de l'espèce en France, mais la destruction des landes et des tourbières par la mise en culture et l'enrésinement ont eu peu à peu raison de cette population.

Dans les années 1970, elle était estimée à 300 couples distribués principalement en Basse Bretagne. En 1985, il ne restait que 150 couples et dix ans plus tard entre 69 et 81 couples.

Au début des années 2000, la population ne dépassait déjà plus les 40 couples. Depuis, les populations des Montagnes Noires et des Côtes d'Armor se sont éteintes.

Peu à peu, les sites des monts d'Arrée sont abandonnés et seul subsiste un noyau central qui se rétrécit chaque année. Les échecs de reproduction dus à la prédation et au dérangement en sont probablement la cause. En 2023, seuls 6 couples ont tenté de se reproduire.

Le courlis cendré, qui peut vivre jusqu'à 32 ans, est très fidèle à ses sites de reproduction et d'hivernage, mais également à son partenaire qu'il retrouve chaque année au début du printemps sur son site de nidification.

Chaque couple devrait produire 0,7 jeune par an pour que la population se maintienne. Manifestement, ce chiffre n'est plus atteint depuis le début des années 1970 dans la population européenne.

Depuis 2021, le Parc Naturel régional d'Armorique, en collaboration avec Bretagne Vivante et une équipe de chercheurs de l'université de La Rochelle, sous la direction de Pierrick Bocher, tente de sauver ce dernier noyau de population en restaurant des sites de nidification et en assurant le suivi de la reproduction. L'opération de la dernière chance pour le courlis breton ?

Affaire à suivre... ■



▲ Courlis cendré



▲ Poussin de courlis cendré lors d'un suivi de population en drone

ZOOM SUR...

LE LIFE LANDES PORTÉ PAR LE PNRA

Le programme LIFE Landes d'Armorique a pour objectif de restaurer plus de 200 hectares de landes et tourbières sur 3 sites emblématiques du Parc d'Armorique : Menez Hom, Menez Meur, et monts d'Arrée-Cragou. À eux seuls, ces trois sites représentent le plus vaste ensemble de landes atlantiques de France et le plus grand complexe de tourbières de Bretagne.

Ce programme est porté et coordonné par le Parc d'Armorique, en partenariat avec le Département du Finistère et Bretagne Vivante (bénéficiaires associés), et avec le soutien financier de l'Europe, de l'État et de la Région Bretagne.

Plus d'infos : www.pnr-armorique.fr/le-parc-en-action/life-landes-darmorique/



Jean-Noël Ballot
Vice-président Finistère-Nord de Bretagne Vivante
Ornithologue bénévole

En Bretagne, les espaces protégés bénéficient aux passereaux

Le protocole Oiseaux nicheurs communs de Bretagne (ONCB) a été mis en place dans le cadre de l'Observatoire régional de l'avifaune afin de mieux connaître les populations de passereaux, et d'autres espèces terrestres, montrant un comportement territorial en période de reproduction. Cette méthode est mise en œuvre dans la nature ordinaire, dans des carrés de 100 hectares, mais aussi dans des espaces protégés de différents statuts : sites Natura 2000, espaces naturels sensibles, sites du Conservatoire du Littoral, réserves naturelles ou associatives.

Une étude récente* s'est intéressée à comparer les peuplements d'oiseaux nicheurs entre nature ordinaire et espaces protégés en Bretagne (Madeline, 2022). L'analyse porte sur 58 ONCB prospectés pour l'essentiel entre 2013 et 2019, en prenant en compte plusieurs variables telles que la richesse spécifique ou la densité d'oiseaux nicheurs, mais aussi les enjeux de conservation (espèces menacées ou responsabilité biologique régionale) ou des indicateurs de spécialisation écologique.

Retenons les résultats majeurs de cette étude. Ces deux catégories d'espaces ne diffèrent pas par le nombre d'espèces ou la densité des nicheurs. En revanche, les espaces protégés accueillent plus d'espèces menacées et plus de spécialistes, ce qui peut paraître intuitif au premier abord. Toutefois, les peuplements de passereaux nicheurs ont rarement été l'argument pour mettre en place des mesures de protection. Nous avons là un effet indirect de mesures de protection visant des habitats ou des espèces plus emblématiques, telles que des oiseaux d'eau.

Enfin, ces différences ne sont pas dues à une mise sous cloche de la nature, car la gestion des espaces protégés implique bien souvent le maintien ou le rétablissement d'activités agropastorales. Ce sont donc, vraisemblablement, en partie les pratiques d'élevage et leurs effets sur les habitats et les paysages, qui permettent le maintien de passereaux nicheurs menacés ou spécialisés, comme l'alouette des champs ou le bruant jaune.

En somme, les aires protégées en Bretagne jouent un rôle essentiel dans la conservation des passereaux nicheurs, mais les protections fortes et les sites Natura 2000 ne couvrent que 3,9 % de la région, c'est trop peu ! Il conviendrait certes, d'augmenter leur nombre et leur superficie, mais préserver des pratiques d'élevage favorables à la biodiversité en général, les oiseaux nicheurs en particulier, est un enjeu majeur pour Bretagne Vivante.



^ Alouette des champs



^ Bruant jaune

*Plus d'informations : diffusion.bretagne-vivante-dev.org/ORA/oiseaux_nicheurs_communs_bretagne/ - Onglet "Documentation"

Guillaume Gélinaud
Directeur Morbihan
Salarié de Bretagne Vivante

CARNET NATURALISTE

Ile aux Moutons, l'île de la mort

Au printemps 2023, l'espoir était permis sur l'île aux Moutons où commençait une saison de nidification des sternes marquée par le retour de nombreux couples nicheurs de sternes caugek, de sternes pierregarin et des rares sternes de Dougall.

Mais la grippe aviaire en a décidé autrement, les volontaires en Service Civique ont été évacués de l'île, et pour notre part, nous sommes passés en quelques jours d'un rôle de gestionnaire et gardien-nne de la colonie à un rôle de ramasseur de cadavres. À l'opposé des habituels protocoles de suivis naturalistes, nous avons cette fois défini un protocole sanitaire, afin de réaliser avec l'Office français de la biodiversité (OFB) des visites hebdomadaires pour recenser et collecter les dépouilles d'oiseaux présents sur l'île.

Lors de ma première visite, nous avons assisté au spectacle macabre des centaines de cadavres qui jonchaient l'île et des poussins et adultes agonisant à nos pieds, tout cela était surréaliste. Devant nous se manifestait l'anéantissement d'années d'efforts de l'association pour la conservation des sternes.

En six visites, nous avons récolté près de 2 000 cadavres. Ce sont seulement quelques dizaines de poussins qui ont pu prendre leur envol de l'île aux Moutons en 2023.

Malgré tout, l'équipe de Trégunc - les Glénan a su se serrer les coudes et faire face à la situation avec l'aide de nos collègues de Brest et de l'OFB. C'est aussi ce que nous retiendrons de cet épisode. Nous gardons l'espoir que les sternes reviennent l'an prochain, peut-être mieux protégées du virus, et prêtes à faire revivre l'île aux Moutons, devenue pendant quelques semaines l'île de la mort.

Tristan Guillebot de Nerville
Chargé de projets naturalistes
Salarié de Bretagne Vivante



^ Équipe de Bretagne Vivante sur l'île aux Moutons



^ Cadavre de sterne Pierregarin



^ Recensement et ramassage des cadavres



^ Arrêté sanitaire

ORNITHOLOGIE

Nouvelle Liste rouge des oiseaux nicheurs en Bretagne

La nouvelle Liste rouge des oiseaux nicheurs en Bretagne élaborée par l'Observatoire régional de l'avifaune (ORA) et Bretagne Vivante montre que 76 espèces d'oiseaux communs nichant en Bretagne sont menacées ou quasi menacées. Un constat alarmant des naturalistes...

Une première Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en Bretagne a été validée en 2015 par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, suite à une dynamique impulsée par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne. L'évaluation du statut des espèces a alors été largement basée sur l'atlas des oiseaux nicheurs réalisé de 2004 à 2008, publié en 2012. Le statut de nombre d'espèces a changé depuis, et les connaissances ont fortement progressé. Cela est le produit d'une augmentation du nombre d'observateurs, de l'ouverture du portail Faune Bretagne en 2013 et de la mise en place de l'Observatoire régional de l'avifaune (ORA) en 2018, porté par Bretagne Vivante et le GEOCA.

Une Liste rouge d'espèces menacées peut au premier abord prendre l'apparence d'un mauvais augure, commémorant les extinctions passées et annonçant des disparitions à venir. Mais, il serait réducteur de se limiter à cette vision, car la Liste rouge est bien plus que cela. Tour à tour, elle peut être un outil de communication et de sensibilisation à la conservation de la biodiversité, un diagnostic de l'état de santé de l'avifaune régionale dans le cas présent, et une méthode de hiérarchisation des priorités de conservation.

LISTE ROUGE ET RESPONSABILITÉ BIOLOGIQUE RÉGIONALE

Actualiser la Liste rouge d'oiseaux nicheurs menacés en Bretagne nécessite d'évaluer toutes les espèces pour les classer dans les différentes catégories de menaces définies par l'UICN.

Pour chaque espèce, il faut donc préciser la rareté, basée sur l'abondance ou l'étendue de l'aire de répartition, et la dynamique, c'est-à-dire l'évolution dans le temps. En très bref, le travail d'actualisation s'appuie principalement sur les données collectées de 2015 à 2019, et combine plusieurs approches méthodologiques pour évaluer les tendances des populations nicheuses depuis au moins l'atlas de 2004 - 2008.

La déclinaison de la méthode UICN pour élaborer une Liste rouge peut atteindre ses limites, appliquée à une aire géographique régionale qui ne couvre généralement qu'une partie des aires de répartition. Une espèce en limite d'aire peut être menacée dans la région, mais abondante ailleurs.

La responsabilité biologique régionale a pour objectif de compenser ce possible biais en tenant compte de la menace d'extinction en Bretagne et en France, et de la représentativité des populations régionales par rapport au national.

BILAN GLOBAL DE L'ÉVALUATION

Sur 211 espèces ayant fourni des indices de nidification depuis le début du XX^e siècle, 178 ont été évaluées, contre 155 en 2015.

16 espèces sont considérées éteintes dans la région : quatre semblent disparaître au cours des années 1990 et six au cours des années 2000.

Les espèces non-évaluées comprennent dix-neuf espèces non-indigènes en France ou faisant l'objet de lâchers à des fins cynégétiques, et quatorze espèces nicheuses occasionnelles. Au total, 76 espèces sont considérées menacées, soit 43 % des espèces évaluées, une proportion similaire à la liste de 2015.

La responsabilité régionale a été évaluée pour 160 espèces. Le bec-croisé des sapins et le pigeon biset n'ont pas été évalués, faute de pouvoir estimer l'importance de la Bretagne par rapport au niveau national. La région a une responsabilité majeure pour 10 espèces (9 en 2015) et très élevée pour 25 (24 en 2015).

AVIS D'EXTINCTION RÉGIONALE

Seize espèces sont considérées éteintes dans la région, alors qu'elles y ont niché entre le début du XX^e siècle et nos jours. Neuf d'entre elles ont durablement niché en Bretagne, parfois avec des populations relativement abondantes. Le pouillot de Bonelli, le pic cendré et le tarier des prés se sont éteints récemment. Les derniers cas de nidification étant enregistrés respectivement au début des années 2000, en 2010 et en 2014.

Pour ces trois espèces, la disparition régionale s'inscrit dans une tendance à la régression en France. Le tarier des prés était présent dans les marais de la Vilaine, dans le nord de l'Ille-et-Vilaine où il fréquentait les prairies de fauche, et plus marginalement dans les monts d'Arrée dans les années 1980. En Bretagne comme ailleurs, il a subi l'intensification des pratiques agricoles qui conduisent à des dates de fauche trop précoces, incompatibles avec le succès de la reproduction.



▲ Tarier des prés, espèce nicheuse disparue en Bretagne

SITUATION PRÉOCCUPANTE DANS LES CAMPAGNES

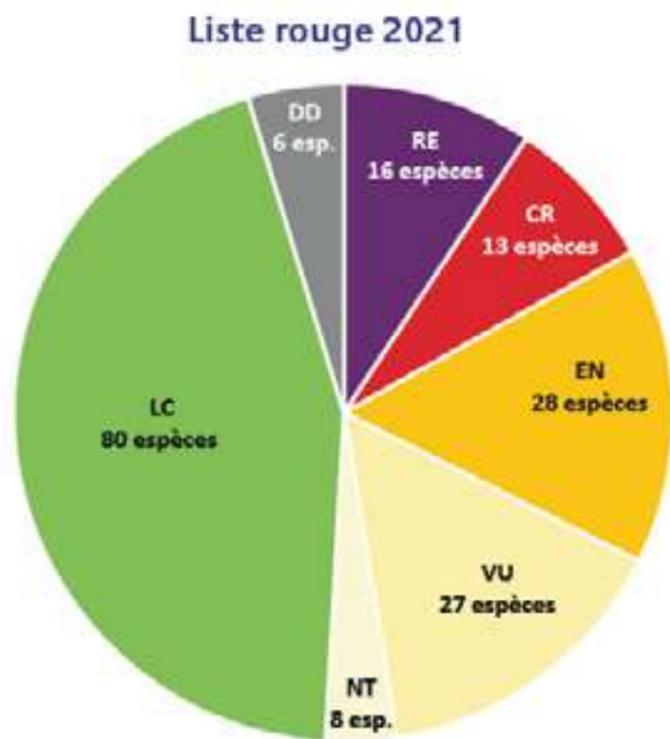
Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC), initié par le Muséum national d'Histoire naturelle, est maintenant co-animé avec la LPO.

L'analyse des résultats de ce dispositif de suivi en Bretagne de 2001 à 2021 montre une tendance globale à la baisse de l'indice d'abondance relative : il y a globalement moins d'oiseaux nicheurs dans la nature ordinaire bretonne.

En outre, parmi 33 espèces pour lesquelles il est possible d'estimer une tendance, une seule est en augmentation, vingt-trois sont stables et neuf sont en déclin. Cette diminution est telle que cinq espèces sont considérées menacées dans la région : alouette des champs, bruant jaune, moineau domestique, tourterelle des bois et verdier d'Europe.

Sept autres espèces nicheuses exploitant les espaces agricoles à des degrés divers sont également considérées menacées. Le cas du moineau friquet est édifiant, soulignant à quel point une régression peut rapidement conduire à une quasi-extinction régionale.

On assiste donc à une dégradation rapide du statut des oiseaux nicheurs dans les campagnes bretonnes, ou du moins les dispositifs de suivi permettent maintenant de le mettre en évidence.



TOUJOURS PLUS DE GRANDS ÉCHASSIERS

En 1975, seul le héron cendré nichait de manière significative dans la région, où l'on comptait en outre un couple de cigogne blanche. On dénombre maintenant environ 3 200 couples nicheurs de six espèces d'ardéidés, auxquelles s'ajoutent la cigogne blanche et la spatule blanche. L'aigrette garzette et le héron garde-bœufs sont sortis de la zone de menace, tandis que la grande aigrette, la cigogne blanche et la spatule blanche intègrent la catégorie des espèces menacées.

Cette dynamique favorable aux échassiers résulte de la conjonction de plusieurs facteurs : protection légale, développement des espaces protégés, changements climatiques qui réduisent la mortalité hivernale, et une ressource alimentaire très abondante dans les marais de l'est de la région : l'écrevisse de Louisiane.

UNE EMBELLIE CHEZ CERTAINS OISEAUX MARINS

La Bretagne accueille les seules colonies d'alcidés de France, espèces qui ont subi un très fort déclin de leurs effectifs au cours du XX^e siècle.

Depuis le début du XX^e siècle, le déclin du macareux moine se poursuit, il demeure en danger. En revanche, les effectifs du pingouin torda et du guillemot de Troil sont à la hausse. Le premier n'est plus en danger critique, et le second demeure néanmoins en situation vulnérable en raison de la concentration des nicheurs dans un très faible nombre de sites.

PERSPECTIVES

La Liste rouge est un diagnostic synthétique de l'état de santé de l'avifaune nicheuse régionale et son actualisation périodique permet de dégager des tendances. Cette nouvelle liste présente des constantes : une forte représentation des oiseaux marins et littoraux, et des espèces liées aux zones humides et aux milieux aquatiques parmi les espèces menacées.

Cette situation est en partie naturelle, ces espèces spécialisées étant souvent rares ou localisées du fait de la disponibilité de leurs habitats. La majorité des populations de ces oiseaux, souvent coloniaux, niche dans des espaces bénéficiant d'un statut de protection, mais qui ne couvrent que très partiellement les zones d'alimentation des oiseaux marins et des échassiers par exemple.

Cinq espèces plus ou moins inféodées aux landes sont menacées dans la région, et leur conservation constitue un défi, dans la mesure où ces espèces nichent généralement en faible densité. Leur préservation nécessite donc de mettre en œuvre des actions de gestion ou préservation sur de vastes territoires.

Enfin, le déclin global de l'abondance des oiseaux nicheurs des campagnes, affectant maintenant plusieurs espèces au point de les considérer menacées, souligne l'urgence d'une réelle prise en compte de la biodiversité dans les espaces agricoles.

Compte tenu de la quantité de données collectées sur les oiseaux nicheurs et de la qualité des dispositifs de suivis mis en place dans la région, la Liste rouge devrait à l'avenir être actualisée sur un pas de temps de cinq ans. ■

Guillaume Gélinaud
Coordinateur de l'Observatoire régional de l'avifaune
Salarié de Bretagne Vivante

TÉLÉCHARGER LA LISTE ROUGE

Pour avoir accès à la Liste rouge des oiseaux nicheurs en Bretagne 2021 scannez le QR code ci-dessous.



La nouvelle Liste rouge a été élaborée avec Matthieu Beaufils, Yvon Créau, Jean David, Mélissa Durier, Yann Février et Jacques Maout.

CHRONIQUES



Chronique de Philippe J. Dubois

Plus d'espèces, moins d'oiseaux...

En ce début de XXI^e siècle, l'image que nous donne l'avifaune française est paradoxale. En effet, si l'on s'en tient à la stricte comptabilité des espèces, on constate que le nombre de celles-ci n'a cessé de croître depuis plus de 100 ans. Même le nombre d'espèces nicheuses augmente. On pourrait donc se dire que tout va bien pour les oiseaux !

À y regarder de plus près, les choses sont très différentes. En effet, comment s'explique cette augmentation des espèces ? De trois façons :

1/ La science est passée par là. Avec la génétique, on a découvert que des sous-espèces d'une même espèce étaient en réalité des espèces différentes. Et donc, là où l'on ne considérait qu'une seule espèce il y a 50 ans, voilà que l'on est en présence de deux espèces (voire plus). Cela gonfle, on s'en doute, artificiellement le nombre de celles-ci.

2/ Ensuite, les progrès dans l'identification des espèces et la connaissance de leur biologie, mais aussi, dans certains cas, la réelle extension géographique de quelques-unes, ont permis d'ajouter un certain nombre d'espèces (migratrices ou parfois nicheuses) à la liste française.

3/ Enfin, sur un plan strictement comptable, la plupart des nouvelles espèces ajoutées à la liste nationale sont des espèces occasionnelles, trouvées le plus souvent à l'automne sur les îles bretonnes. Ce qui est intéressant comptablement, mais le plus souvent sans objet d'un point de vue biodiversitaire...

Alors, certes, des espèces emblématiques se sont durablement installées en France au cours des 100 dernières années. On peut citer notamment plusieurs grands échassiers (grande aigrette, héron garde-bœufs, cigognes blanche et noire), l'élanion blanc, l'hirondelle rousseline et sans doute d'autres encore dans les décennies à venir.

Dans le même temps, d'autres ont définitivement disparu comme nicheuses.

Sans remonter à l'outarde barbue qui nichait en Champagne jusque dans les années 1910, on peut penser au traquet rieur, disparu en 1996 ou encore, plus récemment de la pie-grièche à poitrine rose (en 2019), espèce qui était présente dans à peu près tout le territoire français un siècle plus tôt.

Et que dire, surtout, de celles qui sont désormais au bord de l'extinction : sterne de Dougall, râle de genêts, pie-grièche grise, pouillot ibérique, pour n'en citer que quelques-unes ? En Bretagne, l'œdicnème criard, le pic cendré, le cochevis huppé ou le pouillot de Bonelli ont été rayés de la liste des oiseaux nicheurs.

Et le phénomène s'accélère si bien qu'à y regarder de près, il y aura plus d'espèces nicheuses disparues que d'espèces nouvellement installées.

Les espèces dites spécialistes seront les premières touchées, au profit des espèces généralistes (celles des milieux urbains, par exemple), mais peut-être aussi d'espèces dites allochtones, c'est-à-dire introduites plus ou moins volontairement (bernache du Canada, perruche à collier par exemple).

Dans le même temps, le nombre d'oiseaux diminue de façon inquiétante. En Europe, cette diminution est de 25 % en 40 ans. En France, les effectifs d'oiseaux des villes et des milieux agricoles ont chuté de 30 % en 30 ans. Il suffit de suivre les migrations printanière et automnale pour constater que, d'année en année, le flux d'oiseaux migrants ne cesse de diminuer. En Bretagne, une fois encore, le garrot à œil d'or ou le fuligule milouinan (canards venus du Nord) n'hivernent quasiment plus de façon régulière.

En 2023, on peut dire sans grand risque de se tromper que s'il y a de plus en plus d'espèces visibles en France, il y a de moins en moins d'oiseaux.

Voilà donc le paradoxe ! ■



CONSEIL DE LECTURE

Une histoire contemporaine des oiseaux de France

De Philippe J. Dubois

Un bilan de l'évolution de l'avifaune française depuis 1850 : de plus en plus d'espèces, mais de moins en moins d'oiseaux.

S'il est difficile de retracer l'histoire de l'avifaune de France depuis des millénaires, il est plus aisé d'étudier son évolution depuis 200 ans.

La multiplication des publications scientifiques et du nombre d'observateurs, ornithologues ou amateurs, depuis les années 1850, permet de renseigner plus précisément ces recherches. Cette période marque également l'avènement de l'ère industrielle, modifiant drastiquement l'équilibre entre les espèces et leurs milieux.

Disparitions, apparitions, changement d'effectifs et d'aires de répartition, cet ouvrage dresse le bilan des connaissances accumulées depuis ces temps récents, non sans avoir au préalable brossé un rapide portrait de l'évolution de l'avifaune française depuis 100 000 ans.

*Une histoire contemporaine des oiseaux de France de Philippe J. Dubois
Delachaux et Niestlé - 240 pages - 32 €*



AFFAIRES, par notre juriste

Choucas vs agriculture intensive, une histoire sans fin...

L'activité juridique de Bretagne Vivante vit elle aussi au rythme des saisons. Au printemps, fleurissent les arrêtés préfectoraux autorisant les destructions de choucas des tours, espèce protégée, nous obligeant, cette année encore, à déposer des recours contre les arrêtés du Finistère et des Côtes d'Armor. En dépit des études scientifiques qui ont démontré l'inefficacité des tirs de choucas pour prévenir les dommages aux cultures (dont la plus récente est celle menée par Rémi Chambon et Sébastien Dugravot, publiée en mars 2022), ces deux préfectures perpétuent ce qui semble être devenu une coutume locale : abattre 8 000 choucas par an dans chacun des deux départements. Chaque année, ces destructions sont pourtant jugées illégales par le juge administratif rennais, mais toujours a posteriori et toujours pour des motifs de forme. Le juge rennais se refusant à annuler pour un motif de fond, nous avons dû faire appel des derniers jugements, qui nous donnaient pourtant gain de cause, mais pas satisfaction. En effet, cette situation permet aux deux préfectures de tirer parti du « temps de la justice », plus lent que celui nécessaire à l'abattage de milliers d'oiseaux. Et même lorsque le juge décide de suspendre ces arrêtés, comme il l'a fait en juin 2022, les deux préfectures ont profité de l'été pour adopter de nouveaux arrêtés (ré)autorisant les tirs mettant ainsi en échec l'État de droit ! En refusant de mettre en place les deux solutions alternatives satisfaisantes, à savoir limiter l'accès aux grains de maïs l'hiver et obstruer les cheminées hors d'usage, ces deux préfectures conduisent in fine à l'aggravation des tensions entre certains agriculteurs et la nature.

Pour finir, et comme une illustration de notre saga, un commentaire éclairé du Code de l'environnement (Dalloz, 2023, 26^{ème} édition, commentaire de l'article L. 411-1) : « S'il a toujours été considéré que des dérogations peuvent être accordées à des fins scientifiques, les cas de dérogations possibles au régime des espèces protégées se sont multipliés et ils font l'objet d'un encadrement juridique déficient, d'une mise en œuvre souple par l'administration et d'un contrôle incertain du juge administratif. Lors des débats parlementaires de la loi Biodiversité, les débats ont été très vifs pour ne pas dire agressifs, à l'encontre de la notion même d'espèce protégée. Au risque de paraître pessimiste, le juriste ne peut que constater que l'on semble être passé, en quarante ans, d'une création juridique qui constituait l'un des apports majeurs de la loi de 1976 à sa remise en cause, marquée par les objectifs purement utilitaristes (et donc anthropocentristes) du rapport homme/nature ». ■

Morgane Quintard
Juriste de l'environnement
Salariée de Bretagne Vivante